





CE

DECLARATION DE CONFORMITÉ

Le constructeur : OBJET INSOLITE DIFFUSION 89 rue de Sèvres - 75006 PARIS

Déclare que le :

Luminaire portatif à usage général de type lampe à poser: ${\bf ALIX}$

Prévu pour être équipé de

2 lampes à incandescence de 40 W max Culot E14 - Classe II - IP20 - 230 V

Est conforme aux dispositions de la directive «DBT» du conseil des Communautés Européennes incluant les derniers amendements ainsi qu'au décret transposant cette directive dans le droit francais:

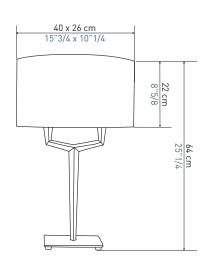
Directive 73/23/CEE du 19/02/1973 Modifiée par Directive 93/68/CEE du 22/07/1993 Décret Français 95-1081 du 03/10/1995

A été conçu et construit en en accord avec la norme Harmonisée suivante :

NF - EN 60.598-1 (2005) NF - EN 60.598-2-4 (1999)

Luminaires - Règles particulières Luminaires portatifs à usage général Modifiée par Directive 93/68/CEE du 22/07/1993 Décret Français 95-1081 du 03/10/1995

LAMPE ALIX



NUANCIER ABAT-JOUR COLOR CHART FOR SCHADES LAMPS

